

## SYSTÈME TRANSITOIRE ET ÉQUIVALENCES ANCIENNE RÉGLEMENTATION ET ATTENDUS DE LA CEINTURE NOIRE

RAPPELS DES DATES D'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES		
DEPUIS LE 01/01/2019	Fin de l'ancien dispositif réglementaire. Les judokas n'ayant pas terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur sous l'ancienne réglementation, pourront bénéficier des équivalences comme indiquées ci-après.	
GRADES CONCERNÉS	ANCIENNE RÉGLEMENTATION	ÉQUIVALENCE DANS LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION
DU 1 <sup>er</sup> AU 4 <sup>ème</sup> DAN	UV1 : LE KATA	UV1 : LE KATA
	UV2 + UV3 + UV4	UV2 : TECHNIQUE
	REQUIS	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL

# Textes officiels 2019/2020

## SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES CHANGEMENT DE DOMINANTE

APPLICABLE À COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018		
du 1 <sup>er</sup> au 4 <sup>ème</sup> dan	UV1 KATA	<ul style="list-style-type: none"><li>- Transférable intégralement pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> dan pour le passage de l'une à l'autre dominante</li><li>- 1<sup>er</sup> dan de la dominante technique à la dominante compétition : kata transférable intégralement</li><li>- 1<sup>er</sup> dan de la dominante compétition à la dominante technique : il sera demandé au candidat de repasser le kata dans le contenu réglementaire tel que précisé pour la dominante technique</li></ul>
1 <sup>er</sup> et 4 <sup>ème</sup> dan	UV2 TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement</li><li>- de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique B de l'UV2 dominante technique</li></ul>
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> dan	UV2 TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement</li><li>- de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique C de l'UV2 dominante technique</li></ul>

